

Date : 21/11/2023

V/Ref :

Affaire suivie par :

GABELLEC Maxime
(+33)2.97.36.15.70
mgabellec@nke.fr

TARDY Priscilla
(+33)2.97.36.41.31
ptardy@nke.fr

Adresse de facturation

CELLULE DE SUIVI DU LITTORAL NORMAN
Madame Séverine DUBUT
53 RUE DE PRONY

76600 LE HAVRE
FRANCE

Tel : (+33)2.35.21.71.70

Mail : severine.dubut@csln.fr

Poste	Code produit	Désignation	Quantité	Prix HT EUR	Montant Net HT EUR
1	SV000046	Forfait de prise en charge sonde WiMo avec capteurs	1,00 UN	120,00	120,00
2	SV000060	Calibration d'un capteur conductivité température	1,00 UN	440,00	440,00
3	SV000062	Calibration d'un capteur de turbidité WiMo	1,00 UN	440,00	440,00
4	SV000064	Calibration d'un capteur d'oxygène dissous WiMo avec changement de membrane	1,00 UN	485,00	485,00

Nos Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 16006211110004339103764

BIC : AGRIFRPP860

Domiciliation : CREDIT AGRICOLE

Total lignes HT 1 485,00

Port 45,00

Total HT 1 530,00

Montant de TVA (20,00%) 306,00

Total TTC 1 836,00

Net à payer 1 836,00 EUR

Condition de paiement : Virement 30 jours net

Date de validité : 21/12/2023

Délai de livraison : 3 à 4 semaines

L'acceptation du devis emporte également acceptation sans réserve de nos conditions générales de ventes ci-jointes dont vous déclarez avoir pris connaissance et compris

Bon pour accord le 11/12/2023

Cellule de Suivi du Littoral Normand

53 rue de Prony, 76 600 Le Havre

Tél. 02 35 21 71 70

csln@csln.fr

SIRET 33949170600042

Voir les conditions générales de ventes.

Escompte en cas de paiement à une date antérieure à celle prévue au contrat : 0%.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due.



nke Instrumentation - ZI de Kerandré - 6 rue Gutenberg - 56700 HENNEBONT - France
Tél : 33 (0)2 97 36 10 12 - E-mail : info.instrumentation@nke.fr - www.nke-instrumentation.com

SAS au capital de 1 450 000,00 € - RCS Lorient B 538 107 483 - SIRET 53810748300017 - Code NAF 2651B - TVA FR58538107483 - EORI FR53810748300017

CONDITIONS GENERALES DE VENTE NKE INSTRUMENTATION

(En vigueur à compter du 01/06/2021)

ARTICLE 1 - APPLICATION / OPPOSABILITE

Toute commande passée auprès de NKE INSTRUMENTATION implique l'acceptation et l'application pleine, entière, sans réserve des présentes conditions générales de vente (CG), qui prévalent sur toutes autres conditions émanant du client et sur tous autres documents non expressément acceptés par NKE INSTRUMENTATION. NKE INSTRUMENTATION se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes CG. Les présentes CG entrent en vigueur à la date figurant en entête et se substituent aux précédentes conditions générales de vente de NKE INSTRUMENTATION.

ARTICLE 2 - COMMANDES DE PRODUITS

2.1 NKE INSTRUMENTATION ne vend ses produits (notamment sondes, profileurs et systèmes instrumentés) qu'à des professionnels, tels que bureaux d'études, instituts de recherches, organismes privés ou publics intervenant dans les secteurs de l'eau ou de l'énergie, collectivités, distributeurs, agents ou revendeurs spécialisés. Aucune commande ne peut être passée auprès de NKE INSTRUMENTATION par un non professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation. L'utilisation des produits de NKE INSTRUMENTATION par des non professionnels et/ou à d'autres fins que des fins professionnelles ou de recherche scientifique est strictement interdite.

2.2 NKE INSTRUMENTATION se réserve la possibilité d'apporter toute modification à ses produits et de suspendre la fabrication et la commercialisation de tout ou partie de ses produits, sans que le client ne puisse formuler une quelconque réclamation ou solliciter une indemnisation à ce titre.

2.3 Toute demande de produits est adressée à NKE INSTRUMENTATION par email ou par téléphone sous réserve d'être confirmée par écrit, à l'exclusion de tout autre moyen, sauf accord exprès, contraire et préalable de NKE INSTRUMENTATION. Le client précise dans sa demande le type et la quantité de produits ainsi que la date de livraison souhaités. NKE INSTRUMENTATION adresse en retour une confirmation écrite au client. NKE INSTRUMENTATION se réserve la possibilité de refuser toute demande de produits dont le montant est inférieur à 500 euros HT. L'absence de réponse de NKE INSTRUMENTATION à une demande du client ne vaut pas acceptation tacite de sa commande. En cas de différence entre la demande du client et la confirmation écrite de NKE INSTRUMENTATION, le client informe immédiatement NKE INSTRUMENTATION de sa décision de maintenir ou non sa commande. En l'absence de retour immédiat de sa part, la commande aux conditions stipulées dans la confirmation de commande de NKE INSTRUMENTATION est réputée définitivement acceptée.

Pour des demandes de produits spécifiques répondant à un cahier des charges ou à des spécifications particulières, NKE INSTRUMENTATION transmet au client une proposition technique et commerciale laquelle n'est valable que pour la durée qui y est stipulée. Dans ce cas, la commande est ferme et définitive à l'égard du client au moment de la réception par NKE INSTRUMENTATION de la commande signée par le client ou de son paiement par le client. Elle est ferme et définitive à l'égard de NKE INSTRUMENTATION au moment de l'envoi au client de la confirmation écrite de la commande ou de son commencement d'exécution.

Toute commande de produit passée auprès de NKE INSTRUMENTATION dans le cadre d'un appel d'offres est soumise aux présentes CG.

2.4 En passant une commande, le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation des produits commandés à ses besoins et avoir reçu de NKE INSTRUMENTATION toutes les informations et conseils nécessaires lui permettant d'apprécier les caractéristiques des produits et de s'engager en connaissance de cause. Par conséquent, le client est seul responsable de l'adéquation des produits avec les besoins et usages auxquels ils sont destinés et aucune réclamation ne pourra être formulée à l'encontre de NKE INSTRUMENTATION à ce titre.

2.5 Une commande ne peut être totalement ou partiellement modifiée ou annulée par le client qu'avec l'accord exprès, écrit et préalable de NKE INSTRUMENTATION. En cas d'annulation totale ou partielle d'une commande, la suspension ou le différé de la livraison des produits à l'initiative du client, même en cas d'accord de NKE INSTRUMENTATION, (i) les acomptes et/ou sommes déjà versés à NKE INSTRUMENTATION lui restent acquis, (ii) l'ensemble des frais engagés par NKE INSTRUMENTATION pour l'exécution de la commande sont refacturés au client, en particulier les frais d'expédition et de retours des produits déjà expédiés, et (iii) le client verse à NKE INSTRUMENTATION une pénalité forfaitaire égale à 5% du montant total HT de la commande concernée.

ARTICLE 3 - LIVRAISON / TRANSPORT / RECEPTION DES PRODUITS

3.1 La livraison des produits par NKE INSTRUMENTATION s'entend EXWORKS (Incoterms 2020), à savoir de la mise à disposition des produits commandés par le client au lieu précisé dans la commande ou, à défaut, dans les entrepôts de NKE INSTRUMENTATION à Hennebont (56) avant leur enlèvement par le transporteur.

3.2 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur non-observation ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni refus de la livraison par le client, ni pénalités, ni dommages et intérêts.

3.3 Une commande peut faire l'objet de livraisons partielles.

3.4 Le client assume la responsabilité de la perte ou des dommages que les produits pourraient subir ou occasionner à compter de leur livraison telle que définie à l'article 3.1. Le client s'engage à souscrire une police d'assurance garantissant à compter de la livraison les risques de perte, vol ou destruction des produits.

3.5 Le client s'oblige à procéder, lors de la remise des produits par le transporteur, à tous examens et tests nécessaires pour déceler les éventuels avaries, manquants, vices apparents ou non conformités des produits livrés au regard du bon de transport et du bon de livraison. Tous refus, réclamations ou réserves éventuels doivent, pour être pris en compte, être mentionnés en présence du transporteur sur le bon de livraison, dûment signés et tamponnés, et être adressés au transporteur et à NKE INSTRUMENTATION par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier papier permettant d'attester de sa réception (type DHL) dans les trois (3) jours qui suivent la réception (article L.133-3 du Code de Commerce). A défaut de refus, réserves ou réclamations formulées dans le respect des conditions ci-dessus, les produits sont réputés conformes au bon de transport et au bon de livraison.

Les avaries, non conformités ou vices qui ne peuvent être raisonnablement décelés lors de la remise des produits par le transporteur doivent, pour être pris en compte par NKE INSTRUMENTATION, faire l'objet d'une réclamation dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de leur remise par le transporteur, adressée par email et lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier papier permettant d'attester de sa réception (type DHL) au siège social de NKE INSTRUMENTATION, et comporter impérativement les indications suivantes : référence de la commande, objet et motifs de la réclamation. Il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices, non conformités ou avaries déclarés afin de permettre à NKE INSTRUMENTATION de procéder à leur constatation.

ARTICLE 4 - SERVICES

Toute demande de services tels que les services de paramétrage, calibrage, maintenance, collecte, hébergement, traitement, mise en ligne et/ou analyse de données, services d'alerte, assistance/conseil, formation est adressée à NKE INSTRUMENTATION par email ou par téléphone sous réserve d'être confirmée par écrit, à l'exclusion de tout autre moyen, sauf accord exprès contraire et préalable de NKE INSTRUMENTATION. NKE INSTRUMENTATION transmet au client une offre de services ou devis la/lequel n'est valable que pour la durée qui y est stipulée. La commande est ferme et définitive au moment de la réception par NKE INSTRUMENTATION de l'offre de services ou du devis signé par le client ou de son paiement par le client.

NKE INSTRUMENTATION s'engage dans le cadre d'une obligation de moyens à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des services qui lui sont confiés, conformément aux usages de la profession et à la réglementation applicable.

NKE INSTRUMENTATION se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des services commandés au prestataire de son choix, ce que le client reconnaît et accepte expressément aux termes des présentes CG.

Les services sont exécutés sur la base des informations et contenus communiqués par le client. Afin de permettre la bonne réalisation des services, le client s'engage (i) à fournir, dans les meilleurs délais, l'ensemble des informations, données, contenus, supports, outils demandés ou non par NKE INSTRUMENTATION qui seraient nécessaires à la bonne exécution des services, (ii) à vérifier l'exactitude des informations et documents communiqués et leur conformité à la loi et aux règlements applicables et (iii) à informer sans délai NKE INSTRUMENTATION en cas de modification de ces informations et documents. La responsabilité de NKE INSTRUMENTATION est expressément exclue en cas de non-respect par le client à cette obligation essentielle.

Le client s'engage à se conformer aux recommandations et conseils éventuellement fournis par NKE INSTRUMENTATION à l'occasion de l'exécution des services. Tout dommage, défaut ou retard d'exécution des services résultant du non-respect par le client de la présente obligation sera de sa seule responsabilité, la responsabilité de NKE INSTRUMENTATION étant expressément exclue dans ce cas.



nke Instrumentation - ZI de Kerandré - 6 rue Gutenberg - 56700 HENNEBONT - France
Tél : 33 (0)2 97 36 10 12 - E-mail : info.instrumentation@nke.fr - www.nke-instrumentation.com

SAS au capital de 1 450 000,00 € - RCS Lorient B 538 107 483 - SIRET 53810748300017 - Code NAF 2651B - TVA FR58538107483 - EORI FR53810748300017

ARTICLE 5 - PRIX

Les prix des produits et/ou des services sont ceux mentionnés sur les tarifs de NKE INSTRUMENTATION en vigueur au moment de la confirmation de la commande ou ceux précisés dans le devis, dans l'offre de services ou le cas échéant dans la réponse à appel d'offres remise par NKE INSTRUMENTATION. Le prix s'entend en euros ou dollars, hors taxes, hors frais d'emballage et EXWORKS (Incoterms 2020), notamment hors frais de transport, d'assurance, droits de douane et accises, hors frais de conversion de devise. Ces frais sont facturés au client en sus du prix des produits et des services.

Les tarifs des sondes de NKE INSTRUMENTATION sont modifiés en janvier de chaque année. NKE INSTRUMENTATION se réserve néanmoins la possibilité de modifier à tout autre moment ses tarifs en cas de modification sensible des données économiques telles que la variation des coûts de main d'œuvre, des matières, du transport. Le cas échéant, ces modifications tarifaires entrent en vigueur à l'expiration d'un préavis de trente (30) jours.

ARTICLE 6 - FACTURATION / PAIEMENT

6.1 Les commandes de produits à destination de clients situés en dehors de la France métropolitaine (à l'export) sont facturées pour leur montant total à la date de la commande. Pour les commandes de produits à destination de clients situés en France métropolitaine (Corse comprise), un acompte de 30% du montant total de la commande est facturé au client à la date de la commande. Le solde est facturé au moment de la livraison des produits telle que définie à l'article 3.1. Les services sont facturés par NKE INSTRUMENTATION conformément aux termes stipulés dans la commande.

6.2 Le client dispose d'un délai de sept (7) jours suivant la date d'émission de la facture pour la contester. A défaut de contestation dans ce délai ou en cas de paiement du client, la facture est réputée définitivement acceptée par le client qui est réputé avoir renoncé à la contester.

6.3 Les factures de produits et de services de NKE INSTRUMENTATION sont payables à réception. Aucun escompte pour règlement anticipé n'est accordé. Le client demeure personnellement tenu au paiement des produits, y compris lorsqu'ils sont livrés directement à ses propres clients.

6.4 Le paiement des factures de NKE INSTRUMENTATION ne peut intervenir par compensation qu'avec son accord préalable et écrit.

6.5 Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans qu'un rappel ou mise en demeure préalable soit nécessaire, l'application de pénalités de retard, calculées par jour de retard, sur la base du taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€, sans préjudice des intérêts légaux de retard et des autres frais de recouvrement supportés par NKE INSTRUMENTATION qui sont facturés au client sur présentation de justificatifs.

Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance peut entraîner, sur simple notification et sans mise en demeure préalable, (i) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le client au titre des commandes, services et livraisons en cours, (ii) la suspension immédiate de toute commande, service ou livraison en cours et/ou (iii) la résiliation aux torts du client de toute commande en cours, sans préjudice du droit de NKE INSTRUMENTATION de réclamer des dommages et intérêts.

ARTICLE 7 - RESERVE DE PROPRIETE

NKE INSTRUMENTATION SE RESERVE LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX, INTERETS, PENALITES ET ACCESSOIRES, LE PAIEMENT N'ETANT REPUTE EFFECTUE QU'A L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DE CES SOMMES. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions d'achat du client ou sur les bons de commande (imprimée ou manuscrite), est réputée non écrite et ne peut être opposée à NKE INSTRUMENTATION.

Tant que le prix n'est pas intégralement réglé, le client ne doit pas revendre les produits ou les donner en garantie. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, le client doit en informer NKE INSTRUMENTATION sans délai afin de lui permettre de préserver ses droits. En cas de défaut de paiement de tout ou partie d'une seule facture à son échéance, les produits doivent, à la demande de NKE INSTRUMENTATION, lui être immédiatement retournés aux frais et risques du client, les produits en possession du client étant réputés être ceux impayés. Le cas échéant, le client autorise NKE INSTRUMENTATION ou toute personne habilitée par elle, à pénétrer dans ses locaux et/ou son exploitation pour procéder à la récupération des produits, ce dans la limite des heures habituelles d'ouverture. Si les produits, objets de la réserve de propriété, ont été revendus par le client, la créance de NKE INSTRUMENTATION est automatiquement reportée sur la créance des produits revendus. A cet effet, le client déclare céder à NKE INSTRUMENTATION toutes les créances qui naîtront de la revente des produits impayés sous réserve de propriété.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les commandes, la livraison des produits et/ou l'exécution des services ne peuvent en aucun cas être interprétées comme conférant au profit du client un quelconque droit sur les droits de propriété intellectuelle ou industrielle de NKE INSTRUMENTATION, ni comme emportant cession à son profit de ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle lesquels s'entendent notamment des brevets, dessins, modèles, études, plans, marques, logos, noms commerciaux, enseignes, droits d'auteur, logiciels, programmes informatiques, codes sources et exécutables, bases de données, idées, concepts, savoir-faire, secret des affaires, procédés et plus généralement tout droit de propriété intellectuelle et industrielle dont NKE INSTRUMENTATION est titulaire ou licenciée (ci-après désignés « Droits de Propriété Intellectuelle »).

Le client s'interdit de contrefaire, copier, exploiter, divulguer, reproduire, traduire, modifier les Droits de Propriété Intellectuelle de NKE INSTRUMENTATION et plus généralement leur porter atteinte de quelque manière que ce soit, notamment décompiler et réaliser des opérations d'ingénieries inverses sur les produits. Le client s'interdit de solliciter ou d'obtenir directement ou indirectement une protection légale sur tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle identiques, similaires ou dérivés des Droits de Propriété Intellectuelle de NKE INSTRUMENTATION sur quelque territoire géographique que ce soit, y compris ceux où ceux-ci ne seraient pas encore protégés.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE

Constitue une information confidentielle toute information, donnée, document de quelque nature que ce soit, notamment technique, financière, commerciale, comptable communiquée, par écrit ou oralement, par une partie à l'autre partie avant la conclusion d'une commande ou à l'occasion de son exécution, en lien avec les parties, les commandes, les produits, les services, les Droits de Propriété Intellectuelle de NKE INSTRUMENTATION.

Les Parties s'engagent mutuellement à la plus stricte confidentialité concernant ces Informations Confidentielles et à ce titre, à (i) ne divulguer à quiconque aucune des Informations Confidentielles de l'autre partie sans son accord écrit préalable, à moins que la divulgation ou l'utilisation de ces Informations Confidentielles soit rendue obligatoire en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision judiciaire ou administrative, (ii) ne pas utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie dans un autre but que l'exécution des commandes et (iii) restituer les Informations Confidentielles à la simple demande de la partie ayant divulgué les Informations Confidentielles. Chaque partie se porte fort du respect du présent article par ses dirigeants et préposés.

ARTICLE 10 - GARANTIE FABRICANT

Sauf stipulation contraire de la commande, NKE INSTRUMENTATION consent au client une garantie contractuelle contre tous défauts, vices et non-conformités d'une durée (i) pour les sondes : de 12 mois courant à compter leur livraison au sens de l'article 3.1, (ii) pour les profileurs : jusqu'à leur mise à l'eau et, en tout état de cause, dans la limite d'une durée maximale de 12 mois courant à compter leur livraison au sens de l'article 3.1.

NKE INSTRUMENTATION ne consent aucune garantie contractuelle sur ses autres produits notamment sur les systèmes instrumentés, sauf accord contraire spécifique et écrit de NKE INSTRUMENTATION.

La mise en œuvre de la garantie fabricant de NKE INSTRUMENTATION suppose pour le client de notifier les éventuels défauts, vices et non-conformités à NKE INSTRUMENTATION par email, confirmé par lettre recommandée avec AR ou courrier papier permettant d'attester de sa réception (type DHL) dans le délai de 15 (quinze) jours suivant la révélation du défaut, du vice ou de la non-conformité.

La garantie est exclusivement limitée, au choix de NKE INSTRUMENTATION, à la réparation ou au remplacement des produits reconnus défectueux, viciés ou non conformes à l'exclusion de toute autre mesure ou indemnisation.

Aucun retour des sondes ou des profileurs n'est accepté sans l'accord préalable, exprès et écrit de NKE INSTRUMENTATION qui se réserve le droit de procéder à toute vérification préalable utile. Le cas échéant, les produits sont retournés à NKE INSTRUMENTATION aux frais du client. Les frais de vérification et de réexpédition des produits sont refacturés aux clients lorsque le défaut, le vice ou la non-conformité ne sont pas imputables à NKE INSTRUMENTATION ou à son produit.

La garantie de NKE INSTRUMENTATION est expressément exclue si les non-conformités, vices ou défauts résultent :

(i) du non-respect par le client de ses obligations au titre de la commande et des présentes CG, et notamment de ses obligations d'information,

(ii) du non-respect par le client des préconisations, recommandations ou conseils transmises par NKE INSTRUMENTATION



nke Instrumentation - ZI de Kerandré - 6 rue Gutenberg - 56700 HENNEBONT - France
Tél : 33 (0)2 97 36 10 12 - E-mail : info.instrumentation@nke.fr - www.nke-instrumentation.com

SAS au capital de 1 450 000,00 € - RCS Lorient B 538 107 483 - SIRET 53810748300017 - Code NAF 2651B - TVA FR58538107483 - EORI FR53810748300017

(iii) du non-respect par le client des normes, réglementations et règles de l'art applicables,

(iv) d'une utilisation anormale des produits, d'un défaut d'entretien des produits ou d'une utilisation non conforme aux règles et recommandations stipulées dans les notices des produits dont le client reconnaît avoir pris connaissance avant la commande et qu'il s'engage à respecter scrupuleusement,

(v) du montage, de l'incorporation, de l'assemblage, du calibrage, du paramétrage des produits dès lors qu'ils n'auraient pas été confiés à et réalisés par NKE INSTRUMENTATION,

(vi) de mauvaises conditions de transport ou de stockage des produits par le client ou ses propres clients,

(vii) ou de la vétusté ou de l'usure normale des produits.

La garantie est également exclue en cas de modification des produits par le client ou tout tiers désigné par lui et si la maintenance des produits n'est pas assurée par NKE INSTRUMENTATION ou tout tiers expressément et préalablement agréé par NKE INSTRUMENTATION.

Article 11 - RESPONSABILITE

La responsabilité de NKE INSTRUMENTATION n'est engagée que sous réserve de rapporter la preuve d'une faute qui lui soit imputable. S'agissant de la fourniture des produits constituant des prototypes ou produits pilotes, le client reconnaît que NKE INSTRUMENTATION n'est tenu qu'à une simple obligation de moyens, que le risque de dysfonctionnement de ces produits est inhérent à leur nature, et que la responsabilité de NKE INSTRUMENTATION ne saurait en conséquence être engagée à ce titre.

La responsabilité de NKE INSTRUMENTATION est, en tout état de cause, expressément exclue en cas (i) de force majeure (article 12), (ii) de faute, négligence, violation ou manquement du client ou de ses propres clients à leurs propres obligations légales, réglementaires ou contractuelles issues de l'application des présentes CG, (iii) en cas d'utilisation des produits à des fins autres qu'à celles auxquelles le produit est destiné ou (iv) de stockage ou d'utilisation non conforme aux notices et recommandations d'utilisation dont le client reconnaît avoir reçu communication et s'être engagé à respecter aux termes de la commande.

S'agissant des produits impliquant une transmission de données, de mesures ou d'alerte, la responsabilité de NKE INSTRUMENTATION est expressément exclue du fait des absences ou difficultés de connexion, du temps de transmission des données, mesures et alertes résultant de problèmes de connexion, de perturbation et/ou de ralentissement du réseau Internet et de couverture de téléphonie fixe et mobile.

NKE INSTRUMENTATION ne saurait en aucun cas être tenue à l'indemnisation des dommages indirects et/ou immatériels subis par le client ou les clients du client, tels que notamment perte de chiffre d'affaires, de marge, perte de clientèle et atteinte à l'image, perte de données, ainsi qu'en cas de non atteinte du retour sur investissement attendu ou espéré par le client ou les clients de celui-ci du fait de l'utilisation des produits.

En tout état de cause, le client s'engage à prendre dans les meilleurs délais toutes les dispositions et mesures nécessaires pour empêcher son préjudice ou en limiter l'étendue. Tout manquement du client à cette obligation est de nature à engager à sa propre responsabilité et/ou à exclure ou, à tout le moins, limiter celle de NKE INSTRUMENTATION.

En toute hypothèse, dans les cas où la responsabilité de NKE INSTRUMENTATION serait engagée, le montant maximal de l'indemnisation due par NKE INSTRUMENTATION, toutes sommes confondues, ne pourra excéder le plus faible des montants suivants (i) le double du montant HT de la commande concernée (ii) 30.000€ (trente mille euros).

Article 12 - FORCE MAJEURE

NKE INSTRUMENTATION ne peut être tenue responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due à la survenance d'un événement constitutif de force majeure au sens de la loi et de la jurisprudence française. Outre cette définition légale et jurisprudentielle, de convention expresse entre les parties, sont assimilés à des événements de force majeure excluant la responsabilité de NKE INSTRUMENTATION : les incendies, explosions, inondations, tempêtes et autres catastrophes naturelles, pandémies, guerres, émeutes, pénuries de matières ou de transport, accident affectant la production, délais anormaux de certification, grèves totales ou partielles ou autres mouvements sociaux au sein du personnel de NKE INSTRUMENTATION ou de celui de ses fournisseurs ou prestataires, occupations d'usines ou de locaux, décisions administratives, faits du prince, interruptions ou retards des moyens de transport. NKE INSTRUMENTATION informe le client dans les meilleurs délais de la survenance de l'un de ces événements et peut, selon les circonstances, annuler la commande en cours, en suspendre ou en retarder l'exécution sans que le client puisse réclamer une quelconque indemnisation à ce titre ou qu'il puisse annuler sa commande, sauf accord écrit et préalable de NKE INSTRUMENTATION.

Article 13 - DONNEES PERSONNELLES

NKE INSTRUMENTATION et le client s'engagent à traiter les données à caractère personnel qu'ils seraient amenés à collecter et traiter dans le cadre de l'exécution d'une commande dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 en vigueur et du Règlement européen pour la protection des données à caractère personnel 2016/679 (dit RGPD). En particulier, lors de la passation et de l'exécution d'une commande, chaque partie est amenée à fournir à l'autre partie des données personnelles concernant ses propres salariés et représentants ou les clients du client tels que nom, prénom, coordonnées (email et numéros de téléphone, adresse postale), fonctions. Chaque partie s'engage à utiliser ces données afin uniquement d'exécution des présentes CG et des commandes. Ces données ne doivent être conservées que pour la durée d'exécution des commandes et peuvent être archivées pendant une période minimum de cinq (5) ans suivant la fin des relations contractuelles entre les parties. Les données collectées par NKE INSTRUMENTATION peuvent être transmises à toute société du groupe auquel elle appartient aux fins de communication de propositions commerciales. NKE INSTRUMENTATION s'interdit en revanche de les communiquer à tout autre tiers. Toute personne dont les données sont collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ses données et d'opposition à la collecte et au traitement de ses données.

Article 14 - LOI APPLICABLE / JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CG et les commandes conclues en application sont régies par le droit français à l'exclusion des règles internationales applicables en matière de conflits de loi et de celles issues de la Convention de Vienne relative aux ventes internationales de marchandises.

Tous litiges auxquels les présentes CG et les commandes conclues en application pourraient donner lieu concernant leur validité, conclusion, interprétation, exécution, cessation, conséquences et suites sont, à défaut d'accord amiable entre les parties, soumis au Tribunal compétent pour le ressort de Lorient (France) même en cas de référé, demande incidente, mesures conservatoires, appel en garantie, pluralité de défendeurs.

Toute action du client fondée sur les présentes CG et commandes conclues en application doit, pour être recevable, être introduite devant les juridictions compétentes dans un délai maximum d'un (1) an, ce en application de l'article 2254 alinéa 1 du Code civil.

Article 15 - STIPULATIONS DIVERSES

15.1 Le client s'interdit de céder ou transférer sous quelque forme que ce soit, ses droits et obligations au titre des présentes CG et des commandes conclues en application, sans l'accord préalable et écrit de NKE INSTRUMENTATION.

15.2 Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes CG serait réputée nulle ou inapplicable, les autres stipulations des présentes CG demeureront applicables dans leur intégralité.

15.3 Aucune tolérance sur l'application des dispositions des présentes CG ne peut être interprétée comme valant renonciation à s'en prévaloir.

15.4 Le client s'engage à ne pas débaucher, embaucher ou faire travailler, directement ou par personne interposée, tout membre du personnel de NKE INSTRUMENTATION ayant participé et/ou collaboré à l'exécution des commandes pendant la durée des relations contractuelles entre les parties et pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leurs relations contractuelles, même si la sollicitation initiale est suscitée par le collaborateur de NKE INSTRUMENTATION lui-même.



nke Instrumentation - ZI de Kerandré - 6 rue Gutenberg - 56700 HENNEBONT - France
Tél : 33 (0)2 97 36 10 12 - E-mail : info.instrumentation@nke.fr - www.nke-instrumentation.com

SAS au capital de 1 450 000,00 € - RCS Lorient B 538 107 483 - SIRET 53810748300017 - Code NAF 2651B - TVA FR58538107483 - EORI FR53810748300017